



Gratification des stagiaires

Par **aurka51**, le **28/02/2008** à **14:35**

bonjour je suis actuellement en stage dans un syndicat intercommunal (syndicat de riviere) et j'aimerais savoir si le decret 2008-996 relatif à la gratification des stagiaires s'applique à une telle structure sachant que mon stage se déroule sur un période de 6 moi (du 1er fevrier au 31 juillet 2008).

Merçi d'avance pour vos reponse.